

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 janvier 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 janvier 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les travaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), dont le mandat vient à expiration le 31 janvier 2023.

Depuis sa création, en 2016, l'UNOWAS contribue aux initiatives de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment grâce aux bons offices de mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. La mission politique spéciale a joué un rôle crucial dans la prévention et l'atténuation des crises électorales et la promotion de dialogues politiques sans exclusive dans la sous-région. Elle a également renforcé les capacités des organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad et la Banque africaine de développement, tout en consolidant son partenariat avec celles-ci. L'UNOWAS a mis à profit son rôle fédérateur pour assurer la coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment aux fins de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (voir [S/2013/354](#), approuvée par le Conseil de sécurité en juin 2013). Enfin, le Bureau a contribué à promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, les droits humains et la prise en compte systématique des questions de genre dans les initiatives de prévention, de gestion et de règlement des conflits dans la sous-région.

Les résultats obtenus par l'UNOWAS n'auraient pas été possibles sans la mobilisation des États Membres d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Je salue la détermination dont font preuve les membres de la CEDEAO et la Mauritanie face aux difficultés multidimensionnelles qu'ils rencontrent et les remercie de leur collaboration constante avec l'ONU.

Je salue également la contribution qu'apporte la CEDEAO à la paix et à la stabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment les efforts inlassables qu'elle déploie pour promouvoir et consolider la démocratie, la bonne gouvernance et l'égalité des genres tout en faisant face aux défis persistants liés à la sécurité et aux changements climatiques.

En dépit des progrès accomplis en matière de consolidation de la paix, la région demeure en proie à des difficultés considérables qui continuent d'exiger un soutien de la part de l'ONU, notamment dans les domaines de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix. Par conséquent, je recommande que le mandat de



l'UNOWAS soit prorogé de trois ans, pour une période allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2026.

Je vous transmets ci-joint le projet de mandat de l'UNOWAS, qui décrit les quatre objectifs fondamentaux du Bureau (voir annexe). Les tâches prescrites doivent être mises en œuvre en partenariat avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Initiative d'Accra, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires internationaux, régionaux et sous-régionaux.

L'UNOWAS continuera de collaborer étroitement avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, notamment sur les questions relatives à la piraterie et à la sûreté maritime dans le golfe de Guinée, la transhumance transfrontière et l'incidence des activités de Boko Haram sur les pays de la région du bassin du lac Tchad.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**

Annexe

Projet de mandat pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Objectif 1

Suivre l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel et mener des activités de bons offices et des missions spéciales au nom du Secrétaire général en vue de soutenir les efforts de prévention des conflits, de consolidation et de pérennisation de la paix et de médiation dans la sous-région, en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales et avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, en accordant une attention particulière aux pays dans lesquels les présences des Nations Unies sont en cours de reconfiguration ou de transition, tout en gardant à l'esprit le contexte de développement durable dans la région.

Fonction 1.1

Suivre et analyser la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier l'incidence des causes profondes des conflits et des nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité, alerter rapidement le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les organisations régionales et sous-régionales et les gouvernements nationaux, les tenir informés de la situation humanitaire et des restrictions imposées à l'accès humanitaire et leur recommander des mesures préventives.

Fonction 1.2

Mener des missions de bons offices en Afrique de l'Ouest et au Sahel en vue de prévenir les conflits et les tensions liées aux élections et aux phases de transition, de pérenniser la paix et de renforcer les efforts de consolidation de la paix et la stabilité politique, sur la base de l'état de droit et en partenariat avec les entités régionales et sous-régionales et avec d'autres acteurs, s'il y a lieu.

Fonction 1.3

Soutenir les pays dans lesquels les présences des Nations Unies sont en cours de reconfiguration ou de transition en Afrique de l'Ouest et au Sahel en menant des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix, en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales et avec d'autres acteurs, et en étroite coopération avec la plateforme de collaboration régionale et les équipes de pays des Nations Unies dans la région.

Fonction 1.4

Renforcer les capacités sous-régionales en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de médiation et de bons offices, en tenant compte du contexte de développement durable en Afrique de l'Ouest et au Sahel et en promouvant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment en apportant un soutien aux mécanismes sous-régionaux existants, en coordination avec les donateurs internationaux, en vue de favoriser la mise en place des conditions et des capacités nécessaires à une paix et à un développement durables.

Fonction 1.5

Faciliter l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant le différend relatif à la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Objectif 2

Renforcer les partenariats régionaux et sous-régionaux en vue de faire face aux menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier avec des entités régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Initiative d'Accra, la Commission du golfe de Guinée et la Banque africaine de développement.

Fonction 2.1

Mener des activités de sensibilisation et encourager la mise au point de réponses sous-régionales et transfrontières intégrées et globales visant à faire face aux nouvelles menaces pesant sur la paix, la sécurité et la stabilité, en coordination avec les initiatives de développement durable menées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et, dans le bassin du lac Tchad, en collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en tenant compte de la nécessité d'assurer la coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et entre celles-ci.

Fonction 2.2

Soutenir la création de réseaux de praticiens et de cadres et mécanismes sous-régionaux en vue de régler les problèmes liés à la réforme du secteur de la sécurité, à la criminalité transnationale organisée, au trafic, aux conflits entre agriculteurs et éleveurs, aux conflits liés à la gestion des ressources naturelles, au terrorisme et à l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, ainsi qu'à la piraterie et à d'autres formes de criminalité maritime dans le Golfe de Guinée.

Fonction 2.3

Recueillir et analyser les données relatives aux questions transnationales en rapport avec la paix et la sécurité et leurs liens avec les droits humains, l'action humanitaire et le développement durable, en collaboration avec la plateforme de collaboration régionale, le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs des opérations humanitaires, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires internationaux, des organisations régionales et sous-régionales, des groupes de réflexion et la société civile, et procéder à des recherches régionales sur ces questions et à des analyses tenant compte des questions de genre, s'il y a lieu.

Fonction 2.4

Prendre en compte les effets néfastes des changements climatiques, de la pauvreté énergétique, des bouleversements écologiques et des catastrophes naturelles, entre autres facteurs, notamment en aidant les gouvernements de la région et les organismes des Nations Unies à évaluer les risques relatifs à ces facteurs et à mettre en œuvre des stratégies destinées à les gérer.

Objectif 3

Soutenir, en menant des activités de sensibilisation politique et de mobilisation, la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et promouvoir la cohérence des mesures prises aux niveaux international et régional pour remédier aux causes profondes et aux conséquences des conflits au Sahel.

Fonction 3.1

Donner des orientations politiques et stratégiques aux organismes des Nations Unies en vue de la mise en œuvre efficace de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par la réalisation des trois piliers stratégiques que sont la gouvernance, la sécurité et la résilience.

Fonction 3.2

Faciliter la collaboration et la coordination intégrées à l'échelle du système des Nations Unies au niveau régional, notamment par un travail conjoint d'analyse, de planification et d'élaboration de stratégies tenant compte des questions de genre dans le cadre d'une approche multisectorielle permettant de faire face de façon cohérente, globale et intégrée aux menaces actuelles et émergentes et de remédier aux causes profondes de l'instabilité et des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Fonction 3.3

Dans la continuité du programme de prévention et de pérennisation de la paix, coopérer avec la plateforme de collaboration régionale, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région en vue de contribuer à une analyse intégrée et à une action commune, l'objectif étant de faire face aux dynamiques toujours plus complexes et interconnectées de la paix et de la sécurité dans la région.

Fonction 3.4

Contribuer à l'action visant à pérenniser l'engagement de la communauté internationale en faveur du Sahel et favoriser la coordination des diverses stratégies mises en place au Sahel ainsi que les efforts déployés par les partenaires internationaux, notamment en continuant d'apporter un appui à la plateforme de coordination pour le Sahel et à son secrétariat technique, à la CEDEAO, ainsi qu'au Groupe de cinq pays du Sahel.

Fonction 3.5

Soutenir et promouvoir le renforcement de la coopération régionale en vue de réaliser les objectifs de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Objectif 4

Promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, les droits humains et la prise en compte systématique des questions de genre dans les initiatives de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Fonction 4.1

Promouvoir la cohésion sociale et un dialogue politique sans exclusive, notamment en facilitant l'échange d'informations et la mise en commun des bonnes pratiques entre les gouvernements nationaux, les organisations régionales, la société civile et d'autres entités et en appuyant le renforcement des capacités locales et

nationales en faveur de la paix et des institutions garantes de l'état de droit, et promouvoir la bonne gouvernance, en favorisant le dialogue et la médiation aux niveaux communautaire, local et national, en facilitant le leadership et la participation pleine, égale et véritable des femmes, des jeunes et des autres parties prenantes concernées et en améliorant les processus électoraux.

Fonction 4.2

Fournir un appui en vue de l'incorporation de résolutions et de cadres d'action axés sur le respect des droits humains dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Fonction 4.3

Aider les gouvernements nationaux, les organisations et institutions régionales ainsi que la société civile à prendre en compte les questions de genre dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits, conformément à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et à ses résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi qu'à la résolution [2250 \(2015\)](#) et aux résolutions ultérieures sur la jeunesse et la paix et la sécurité.
